

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**N° 2014\_28\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze , le lundi 28 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 24 Avril 2014

Présents :

**Titulaires** : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Objet : Budget Primitif  
Commune**

**Absent(s)** : Madame BERTHEBAUD Anne

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'année 2014 comme suit :

- Section de fonctionnement : 482 506,00 €
- Section d'investissement : 832 612,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Budget Primitif de 2014 pour la section de fonctionnement : 482 506,00 € et pour la section d'investissement : 832 612,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 28/04/2014 et transmis en sous-préfecture le 29/04/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT